

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

Cpté n° 94.048

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

3 Juin 1994

**DATE D'AFFICHAGE**

6 Juin 1994

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme FONTAN par M. MONNARD  
M. LACOTTE par M. LE GUEUT  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
M. SABATHIER par M. CANDAU

**ABSENTS- EXCUSES**

: M. ALONSO, Mme PARROU, M. TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Attribution de subventions 1994 aux Associations Sportives

**VOTE** : Abstention : 1 UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Commission des Sports qui s'est réunie le 19 Mai dernier a proposé l'attribution de plusieurs subventions dans le cadre de ses crédits réservés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Sports en date du 19 Mai 1994,
- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 08 Juin 1994,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'allouer les subventions suivantes :

CREDIT RESERVE (DCM DU 19/04/94)	122 300 F
. S.H.R.C.B.	15 000 F
. SOCIETE DES REGATES	30 000 F
. ENTENTE HAND-BALL	2 000 F
. VOLLEY-BALL CLUB DE ROYAN (Tournoi des Plages)	20 000 F
. CECI SPORT LOISIRS	2 000 F
	=====
TOTAL SUBVENTIONS	69 000 F
CREDITS RESERVES	53 300 F

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 945.18 - Article 657 du Budget de l'exercice 1994.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 Juin 1994  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général,**

**A. LARRAIN**